

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUILLET 2020

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Damase siégeant en séance extraordinaire, ce jeudi 23 juillet 2020 à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents: Madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Alain Robert et Yves Monast.

Sous la présidence de monsieur le maire, Christian Martin.

Également présente, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Rés. 2020-07-093    Considérant l'article 157 du *Code municipal* qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier et résolu de renoncer à cet avis de convocation.

ADOPTÉE

Rés. 2020-07-094    **ADJUDICATION CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2020-05 (déneigement et déglçage des chemins municipaux pour les saisons hivernales 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023)**

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé l'appel d'offres public numéro 2020-05 pour l'octroi d'un contrat de déneigement et de déglçage des chemins municipaux d'une durée de trois ans avec deux (2) options de renouvellement ;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme reçue est celle de Location Benoit inc.;

ATTENDU QUE par sa lettre du 14 juillet 2020, ce soumissionnaire annonçait à la Municipalité qu'il retirait sa soumission;

ATTENDU QUE par un courriel du 22 juillet 2020, ce même soumissionnaire réitérait le retrait de sa soumission, confirmant alors sa décision de ne pas donner suite à sa soumission et de ne pas exécuter le contrat;

ATTENDU QUE cette soumission était accompagnée d'un cautionnement de soumission émis par AVIVA, par lequel la caution et l'entrepreneur, en cas de retrait de la soumission par l'entrepreneur, entre le moment de l'ouverture des soumissions et le moment où l'offre contenue dans la soumission est acceptée, par résolution de la Municipalité, s'obligeait à payer à la Municipalité une somme de 100 000 \$ à titre de dommages;

ATTENDU QUE pour bénéficier de la couverture de ce cautionnement, la Municipalité doit accepter par résolution la soumission de Location Benoit inc., même si cette dernière a déjà été retirée;

ATTENDU QU'en raison de ce retrait, la Municipalité doit donc accorder le contrat au deuxième plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9298 3543 Québec inc.

ATTENDU QUE la présente démarche a été annoncée par la directrice générale tant à Location Benoit inc. qu'à la caution, par courriel du 22 juillet;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin et résolu à l'unanimité

1. QUE la Municipalité accepte la soumission de Location Benoit inc. déposée en réponse à l'appel d'offres public 2020-05, malgré le fait qu'elle ait été retirée;
2. QUE la Municipalité prenne acte du retrait de cette soumission par Location Benoit inc., donnant ainsi ouverture au bénéfice du cautionnement de soumission et qu'elle entreprenne les démarches en ce sens;
3. QU'en conséquence, le contrat soit accordé à l'entreprise, 9298 3543 Québec inc. pour un montant 915 811.92 \$ plus taxes, pour une période de trois ans.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune question

Rés. 2020-07-095

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu que la séance soit levée à 20 h 25.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Christian Martin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Johanne Beauregard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, Christian Martin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Christian Martin, maire